

Nicox étend sa ligne de financement flexible existante

- **5 millions d'actions ajoutées à la ligne de financement en fonds propres existante avec Vester Finance**
- **Les premiers résultats de l'étude confirmatoire de Phase 3 Denali sur NCX 470 sont attendus entre mi-août et mi-septembre 2025**

08 août 2025 – publication à 7H30

Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Growth Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), une société internationale spécialisée en ophtalmologie, annonce aujourd'hui une extension de la ligne de financement en fonds propres PACEO¹ conclue avec Vester Finance le 5 mars 2025 en y ajoutant un nombre maximal de 5.000.000 d'actions additionnelles (soit une dilution maximale potentielle de 6,43% de son capital actuel² et 4,26% sur une base diluée³). Les autres termes du financement, tels [qu'annoncés](#) le 6 mars 2025, demeurent inchangés notamment les conditions et prix d'émission des actions additionnelles⁴.

Sur la base de la position de trésorerie estimée et de la dette, ainsi que des revenus d'étape à recevoir dans le cadre d'accords existants, la Société estime qu'elle est financée jusqu'au 3^{ème} trimestre 2026. Cet horizon de trésorerie n'inclut pas les produits à recevoir du financement annoncé ce jour mais pourra être étendu selon sa performance. Si l'une des hypothèses concernant les revenus et les coûts estimés venait à changer, cela pourrait avoir un impact sur la trésorerie de la Société.

Conformément aux termes de l'accord signé le 7 août 2025, Vester Finance s'est engagé à souscrire, à sa discrétion, jusqu'à 5.000.000 d'actions ordinaires supplémentaires de la Société, suivant les termes du contrat décrits dans le Communiqué de Presse du 6 mars 2025. A titre indicatif, sur la base du cours actuel⁵, le montant brut total du financement représenterait potentiellement 3,1 millions d'euros. Dans l'hypothèse d'une utilisation intégrale de l'extension de cette ligne de financement, un actionnaire détenant 1,00% du capital de la Société avant sa mise en place, verrait sa participation réduite à 0,94% du capital. La Société peut résilier ce contrat à tout moment sans pénalité.

Cette opération a été autorisée par le Directeur Général en vertu de la subdélégation lui ayant été accordée par le Conseil d'administration de la Société le 7 août 2025, lequel a lui-même utilisé la délégation octroyée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société le

¹ Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options

² Capital au 31 juillet 2025, sur une base non diluée

³ En tenant compte de l'émission de 39 536 771 actions nouvelles susceptibles d'être émises à la date du présent communiqué correspondant à l'exercice d'options de souscription d'actions (1 187 205 actions), l'acquisition d'actions attribuées gratuitement (4 072 785 actions), l'exercice de bons de souscriptions d'actions (20 234 228 actions) et la conversion d'obligations convertibles en actions (14 042 553 actions).

⁴ Le plus petit cours moyen quotidien de l'action pondéré par les volumes, calculé sur les 2 séances de bourse consécutives précédant une demande d'exercice, diminuée d'une décote maximale de 6,5%

⁵ Cours de clôture au 7 août 2025, soit 0,62 euros

27 juin 2025, au titre de la 13^{ème} résolution⁶. Elle ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Vester Finance, qui détient environ 4% du capital social, agit en qualité d'actionnaire de Nicox ainsi qu'en qualité d'investisseur susceptible de céder tout ou partie des actions à plus ou moins brève échéance.

Facteurs de risque

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés à la section 3 du « *Rapport annuel 2024* » disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).

La vente des actions sur le marché est susceptible d'avoir une incidence sur la volatilité et la liquidité du titre, comme sur le cours de l'action de la Société.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'une communication sur le site Internet de la Société.

A propos de Nicox

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de Nicox est le NCX 470 (bimatoprost grénod), un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, licencié à Ocumension Therapeutics pour les marchés Chinois, Coréens et d'Asie du Sud-Est et à Kowa dans le reste du monde. Nicox mène également un programme de recherche préclinique NCX 1728, un donneur d'oxyde de nitrique phosphodiesterase-5 inhibiteur, avec Glaukos. Le premier produit de Nicox, VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, est commercialisé aux Etats-Unis et sur 15 autres territoires. Nicox génère des revenus provenant de ZERVIAE® dans la conjonctivite allergique, licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX) et fait partie de l'indice CAC Healthcare.

Pour plus d'informations www.nicox.com

Couverture par les analystes

H.C. Wainwright & Co Yi Chen. New York, États-Unis



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox
Gavin Spencer
Chief Executive Officer
+33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

⁶ Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration pour augmenter le capital au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à leur profit

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions Nicox dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce document sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox sont exposés à la section 3 du « *Rapport Annuel 2024* » qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Square, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France
T +33 (0)4 97 24 53 00